



FORMATION SUPÉRIEURE



# BREVET FÉDÉRAL DE CHEF DE PROJET VERRE



SCHWEIZERISCHER FLACHGLASVERBAND  
ASSOCIATION SUISSE DU VERRE PLAT  
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DEL VETRO PIANO



[www.ecole-construction.ch](http://www.ecole-construction.ch)

**école de la  
construction!**

fédération vaudoise des entrepreneurs

Les chefs de projet verre assument la responsabilité pour des ouvrages complexes. Ils prospectent les clients de manière systématique, les conseillent et les encadrent. Ils établissent des offres complexes, planifient et résolvent l'exécution technique d'applications complexes. La clientèle se compose d'architectes, de spécialistes du domaine de la construction ou de personnes privées.

Les chefs de projet verre

- Prospectent systématiquement les clients sur la base d'un concept de marketing, les conseillent et les encadrent et établissent des offres pour des objets de verre complexes.
- Sont surtout spécialisés dans l'exécution d'ouvrages et de modes d'application complexes et assument la responsabilité pour la commande, du recensement sur les lieux jusqu'à la remise de l'objet. Ils coordonnent les travaux avec les autres artisans.
- Ils coordonnent la mise en œuvre dans la production et à la pose.
- Ils réceptionnent un projet.
- Ils gèrent des collaborateurs, garantissent le respect des directives sur la sécurité au travail et de la protection de l'environnement. Ils peuvent former des apprenti(e)s.

Les chefs de projet verre sont principalement engagés dans la vente, le conseil technique et la planification des travaux de production d'une entreprise de vitrerie. Ils sont avant tout spécialisés dans les travaux de vitrerie hors du quotidien qui exigent des compétences particulières pour la planification des travaux. La réalisation de grands et très grands ouvrages implique en général la participation de plusieurs corps de métier, nécessitant la coordination des travaux avec les processus de l'entreprise et avec les artisans opérant avant ou après.

Dans leur travail, ils veillent à la qualité et à un déroulement sans faille. Etant spécialisés dans la planification de l'exécution technique et dans la prospection et l'encadrement des clients et grâce aussi à leur travail de gestion autonome, ils contribuent essentiellement au succès de l'entreprise.

*Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.*

<b>Objectif</b>	Obtenir le brevet fédéral de chef de projet verre
<b>Conditions d'admission à l'examen</b>	<p>Avoir un CFC de vitrier et 2 années d'expérience dans le secteur technico-commercial d'une entreprise de vitrerie ou Avoir un CFC et 3 années d'expérience dans le secteur technico-commercial d'une entreprise de vitrerie</p> <p>La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens.</p> <p>Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers.</p>
<b>Certification</b>	Brevet fédéral de chef de projet verre
<b>Frais d'inscription</b> <i>Sous réserve de modification</i>	<p>Entreprise cotisante <b>CPR</b><sup>1</sup> ou membre ASVP : 11'600.00 Entreprise non-cotisante et non membre : 14'500.00</p> <p><b><sup>1</sup>Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i></li><li>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i></li><li>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i></li><li>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i></li><li>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i></li><li>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i></li><li>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i></li></ul>
<b>Aide financière</b>	<p>Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral).</p> <p>Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction</p>
<b>Lieu</b>	Ecole de la construction, Tolochenaz
<b>Durée</b>	La formation est répartie sur 2 années pour un total de 400 périodes. 2 samedis par mois, quelques jeudis ou vendredis et 2 semaines de pratique durant la formation
<b>Dates</b>	Se renseigner auprès de l'école
<b>Prérequis</b>	Bonnes connaissances MS Office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook, etc...). Ordinateur portable requis pendant les cours
<b>Délai d'inscription</b>	Se renseigner auprès de l'école
<b>Renseignements et inscriptions</b>	Coordonnées en bas de la page

Branches, thèmes	Nbre
Technologie du verre, applications et matières auxiliaires	102
Normes verre	16
Physique du bâtiment / Statique	16
Etablissement d'offres / Rendement chantier / Planification	56
Gestion de projets	24
Vente / Marketing	16
Sécurité au travail / Protection de l'environnement	16
Droit	24
Comptabilité	24
Dessin technique / Relevé de mesures	52
AutoCad	24
Conduite de personnel	16
Présentation de projets pratiques à réaliser principalement au domicile	10
Préparation aux examens	4
<b>Nombre de périodes</b>	<b>400</b>